

PRIÈRES.

Sur motion de l'honorable M. Robertson, il est

Ordonné que la taxe parlementaire acquittée pour le bill (W3), intitulé: "Loi changeant le nom de l'Union chrétienne de Tempérance des femmes du Canada' en celui d'Union chrétienne de Tempérance des femmes canadiennes'" soit remise aux pétitionnaires, moins les frais d'impression.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un Bill (181), intitulé: "Loi modifiant la Loi des chemins de fer, 1919", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois, et

Ordonné qu'il soit inscrit au feuilleton pour deuxième lecture demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un Bill (210), intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer nationaux entre Sunnybrae et Guysborough dans la province de la Nouvelle-Ecosse", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois, et

Ordonné qu'il soit inscrit au feuilleton pour deuxième lecture demain.

L'honorable M. Dandurand dépose sur la Table:—

Réponse à un ordre du Sénat du 28 mai 1925, pour la production de copie de toute la correspondance et de tous les documents et autres écrits relatifs à la nomination ou à la recommandation en vue de la nomination de Joseph McDonald, en 1924 ou 1925, au poste d'agent de l'Accise dans le district de Lingan ou de Glace-Bay, Nouvelle-Ecosse, et relatifs au refus du département des Douanes et de l'Accise de le nommer à ce poste.

(*Documents parlementaires, 1925, No*)

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est

Ordonné que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à demain et qu'il y ait deux séances distinctes du Sénat, la première de 11 heures du matin à 1 heure de l'après-midi et la deuxième séance commençant à 3 heures de l'après-midi.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (160), intitulé: "Loi pourvoyant à de nouvelles avances aux Commissaires du havre de Québec".

(*En comité*)

Quelque temps après, le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Belcourt fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ledit bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le rapport du comité spécial sur l'administration des fonds de cantines.

Ledit rapport est adopté.